



**EXTRAIT**  
du  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le jeudi 15 mai à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 09 mai 2025, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.**

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 09 mai 2025
Nombre de présents	29	
Nombre de pouvoirs	6	Date de publication : 20 mai 2025
Suffrages exprimés	35	

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENault, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, M. Régis MALARIK, Mme Axelle VERDIERE BARGAOU, M. Yves LOUME, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

**ABSENTS ET EXCUSES :** M. Olivier COUSIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Benoît LAMIABLE, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, M. Didier ZARZUELO.

**POUVOIRS :**

M. Olivier COUSIN a donné pouvoir à Mme Sandra LARTIGAU,  
Mme Audrey LALOTTE a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS,  
M. Benoît LAMIABLE a donné pouvoir à Mme Marylène HENault,  
Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU a donné pouvoir à Mme Axelle VERDIERE BARGAOU,  
M. Pierre STETIN a donné pouvoir à M. Bruno JANOT,  
M. Didier ZARZUELO a donné pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Fanny MESPLET.

**OBJET : LOTISSEMENT LE FUNAMBULE : ACQUISITION DES ESPACES COMMUNS**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2241-1,

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L 1111-1,

**VU** le Code civil et notamment les articles 1582 à 1593,

**VU** la délibération n° 3 du Conseil Municipal en date du 28 juin 2012 approuvant l'acquisition des espaces communs du lotissement le Funambule,

**VU** l'avis favorable de la COMMISSION URBANISME TRAVAUX HABITAT DU 07 MAI 2025.

**CONSIDÉRANT** que la délibération susvisée prévoyait l'acquisition des espaces communs du lotissement le Funambule, correspondant à la parcelle AV n° 179 (d'une contenance de 8 329 m<sup>2</sup>), auprès de la SCREG Sud-Ouest,

**CONSIDÉRANT** que le transfert de propriété n'a pu être concrétisé en raison de l'absorption de la SCREG en 2013, par la société COLAS Sud-Ouest, et du fait que la parcelle AV n° 179 avait été omise dans la convention d'apport d'actif,

**CONSIDÉRANT** que cette erreur n'a été corrigée qu'en 2018,

**CONSIDÉRANT** qu'en 2022, la parcelle AV n° 179 a fait l'objet d'un apport d'actif de la COLAS Sud-Ouest à la société COLAS FRANCE,

**CONSIDÉRANT** qu'entre temps, les espaces communs du lotissement se sont dégradés, et qu'après négociations avec la société COLAS, cette dernière a accepté de réaliser des travaux permettant de remédier aux désordres constatés sur les espaces verts et la voirie,

**SUR PROPOSITION DE M. ARRAS Alexis, Adjoint au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,**

**APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée AV n° 179, au prix d'un euro, auprès de la société COLAS FRANCE ou toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de transfert de propriété qui sera reçu par Maître Jean-Christophe GAYMARD, Notaire à Dax, ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
Fanny MESPLET.

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,**

  
**Julien DUBOIS**  
Maire de Dax  
Président du Grand Dax.

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20250515-D2025051531-DE  
Date de télétransmission : 19/05/2025  
Date de réception préfecture : 19/05/2025

DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

*Espaces communs  
du lotissement "Le  
Fucambule"*

Département :

LANDES

Commune :

DAX

Section : AV

Feuille : 000 AV 01

Échelle d'origine : 1/1000

Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 13/02/2020  
(luseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC14

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre  
des impôts foncier suivant :

LE CADASTRE  
LE SERVICE DES IMPÔTS FONCIERS  
LE SERVICE DE LA TOPOGRAPHIQUE 9 AVENUE PAUL  
BOUMER 40107  
DAX  
Téléphone : 05.58.56.37.48 - fax 05.58.56.37.11  
Date de télécopie : 05.58.56.37.48  
E-mail : cadastre@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

[cadastre.gouv.fr](http://cadastre.gouv.fr)  
Ministère de l'Action et des Comptes publics

©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

